

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019 A 20H30

A 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul SAGE - Patrice MAILY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Vincent FENEON - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX -

Procurations : Valérie AUPECLE à Marion GAIN – Hubert FENEON à Jean-Marc DURY - Valérie PILLOUX à Valérie LACROIX -

Absent : Serge BERTILLOT -

Secrétaire de séance : Valérie LACROIX

Date de convocation : 6 décembre 2019

Date affichage : 9 décembre 2019

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 22 novembre 2019, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter deux délibérations :

- Autorisation de raccordement électrique de l'antenne orange
- Décision Modificative pour fonds concours

Délibérations :

1/ Appel à projets départemental 2020 : dénomination des rues

Le maire explique que les dépenses liées à la dénomination des rues font parties des projets éligibles au niveau du département. Le coût de ce projet est estimé à 11 815 euros HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier du Département pour 5 200 € dans le cadre de l'Appel à Projets 2020.

14 voix pour.

2/ Autorisation de raccordement électrique de l'antenne Orange :

Le maire rappelle que par délibération du 27 juin 2019, le conseil municipal avait délibéré à l'unanimité pour accepter le projet relatif à l'implantation d'une antenne relais Orange au lieu-dit "La Tanière".

Le Sydesl informe la commune que le montant total des travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité en souterrain (130 ml) serait d'environ 15 700 € HT.

Le coût restant à charge serait d'environ 9 420 € HT.

Le Sydesl demande à ce que la commune donne son accord sur ce raccordement et le montant de la participation communale.

Le conseil municipal accepte le raccordement au réseau public de distribution d'électricité en souterrain de l'antenne Orange au lieu-dit " La Tanière " Mais dit que la commune de Saint Julien de Civry ne participera pas financièrement au raccordement au réseau public de distribution d'électricité en souterrain de l'antenne Orange au lieu-dit " La Tanière ".

Le conseil municipal accepte sous réserve que le reste à charge financier incombe dans sa totalité au pétitionnaire Orange-Circet.

14 voix pour.

3/ Décision Modificative de fonctionnement pour fonds de concours :

Un transfert de compte à compte est effectué pour 230 €.

14 voix pour.

Questions diverses :

1/ Etat des paiements des loyers à mi-décembre 2019 :

L'état des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Cimetière : devis

Comme convenu lors de la réunion de conseil du 22 novembre dernier, des devis ont été demandés pour l'engazonnement des allées et entre les tombes.

3/ Point sur SOS 1000 cafés :

Le maire informe le conseil municipal que le projet n'est plus éligible.

4/ Réflexion sur le bar restaurant :

Didier ROUX a répondu favorablement à la demande de Thomas LORTON pour un éventuel projet de traiteur sans boutique dans les cuisines du bar restaurant. Le loyer mensuel proposé par le conseil est de 300 € HT.

5/ Point sur le bulletin municipal :

Les associations ont été relancées.

6/ Vœux du maire : organisation

La cérémonie aura lieu le samedi 4 janvier 2020 à 20 heures à la salle paroissiale.

Les nouveaux habitants et les bébés ont été invités par courrier individuel. Au cas où il y aurait eu des oublis, les intéressés sont conviés à venir spontanément.

Des brioches et des boissons seront servies.

7/ Passerelle au Moulin de Vault :

Didier ROUX a rencontré le samedi 23 novembre M DURAND maire de Nochize et M FRICAUDET à leur demande. L'Etat pourrait apporter une éventuelle contribution à la reconstruction des vannes.

8/ Matériel déneigement :

Une lame de déneigement en caoutchouc a été commandée chez HED pour 612 € TTC.

Un jeu de 2 roues pivotantes réglables avec supports a été commandé chez Grisard Frères pour 1 406.40 € TTC.

9/ Arrêté du maire : circulation aux abords de l'église :

Le sens unique derrière l'église ne semble pas poser de problèmes particuliers. Un arrêté du maire sera donc pris pour instaurer ce sens unique de circulation.

10/ Bilan des animations à la Mediagora et bilan financier de l'association :

Il sera présenté lors du prochain conseil municipal par Joëlle SAMPAIX.

11/ Massifs à l'arrière de la mairie :

Jean-Marie JOBARD a rencontré le paysagiste Gilles Martin et l'entreprise Bouhet pour l'enherbement excessif des massifs.

Un géotextile était prévu mais n'avait pas été mis. Il sera posé une toile sous les écorces courant janvier.

12/ Défibrillateur :

La commune a signé une convention avec la communauté de communes Le Grand Charolais pour un groupement de maintenance du défibrillateur.

La maintenance a été effectuée le 6 décembre dernier. La batterie, les électrodes adultes et pédiatriques sont périmées. Et le kit de secours est absent.

Le remplacement de tous ces éléments peut être fait dans le cadre d'un contrat d'entretien. Le conseil donne son accord pour un contrat d'une durée de 4 ans pour un cout global de 680 TTC ((170 € par an).

De plus, le bloc de l'alimentation de l'armoire présente des risques d'électrocution. Le conseil donne également son accord pour le changer pour un coût de de 660 € TTC.

13/ Logement de la cure :

La chaudière ne permettait plus de chauffer au-dessus de 12 degrés fin de semaine dernière. Un extracteur a été remplacé pour 303 € TTC par l'entreprise MEN.

Questions diverses :

1/ Imprimante pour garderie :

Laurence et Nicole demandent à avoir une imprimante pour les coloriages. Le conseil donne le feu vert pour l'achat.

2/ Point sur la dénomination des rues :

3 commissions ont été revues en créant des cartes et dessinant les voies sur le logiciel du IGN.

La 4^{ème} commission sera terminée lundi 16 décembre.

3/ Eclairage Public :

Sur une proposition d'un conseiller, après échanges, il est décidé que l'éclairage se coupera à 22h00 du dimanche au jeudi, et à 23 H 00 le vendredi et samedi. Le Sydesl interviendra pour mettre en place ces nouveaux horaires.

4/ Bus communal :

Un véhicule 9 places a été loué à Intermarché pour pallier à l'absence ponctuelle du chauffeur. Thierry BILLARD, Jean-Marc DURY et Didier ROUX ont effectué les ramassages.

Vœux au personnel communal : vendredi 24 janvier 2020 à 20h00

Prochaine Réunion de Conseil Municipal : Vendredi 24 janvier 2020 à 20h30